

PROJET TOURISTIQUE

● DESCRIPTION

Le Service Provincial du Tourisme peut, dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet, accorder des subventions – dont le Collège Provincial détermine le montant – à des projets à vocation touristique sur le territoire provincial liégeois. L'aide financière sera octroyée pour un projet touristique déterminé.

● EVÈNEMENTS ÉLIGIBLES

Invitant les visiteurs (résidents en province de Liège, provenant des autres provinces belges ou encore des pays limitrophes) à (re) découvrir les villes et communes du territoire provincial, le patrimoine naturel, culturel et/ou historique, ou encore le terroir et la gastronomie locale, le porteur de projet aura pour ambition de promouvoir le tourisme en province de Liège.

Une attention particulière sera donnée sur le caractère innovant du projet (découverte de lieux méconnus, nouvelles tendances, expériences extraordinaires...) ainsi qu'à l'accessibilité de l'activité pour les personnes à besoins spécifiques (la certification Access-i ou des équipements d'aménagements du site et/ou de l'activité seront particulièrement appréciés).

● PROJETS NON-ÉLIGIBLES

- ⇒ Liés à une demande en équipement touristique
- ⇒ Se déroulant hors du territoire de la province de Liège
- ⇒ Subventionnés par le Service Provincial du Tourisme dans le cadre d'un appel à projets
- ⇒ Déposés sous une autre forme que les formats imposés
- ⇒ Repris comme « rassemblement de communes » (festivités de jumelage de communes)
- ⇒ Repris comme « marchés de Noël »
- ⇒ Repris comme « carnivals »
- ⇒ Repris comme « marchés du terroir »
- ⇒ Repris comme « balades gourmandes à pied/à vélo/en voiture »
- ⇒ Repris comme « RaVeL expo »

Les activités suivantes devront témoigner de l'aspect touristique et de l'ampleur de l'activité

- Les activités folkloriques (caractère extraordinaire de l'événement)
- Les festivals de musique
- Les festivités locales/communales
- Les évènements sportifs
- Les salons de produits locaux (bière, vin, chocolat, fromage...), exceptés ceux organisés dans un site touristique (para)-provincial

● DEMANDEURS CONCERNÉS

- ⇒ Hébergements touristiques
- ⇒ Attractions touristiques
- ⇒ Organismes touristiques
- ⇒ Établissements des producteurs de terroir ouverts au public
- ⇒ Organismes d'événements à vocation touristique
- ⇒ Les ASBL et les associations de fait
- ⇒ Toute entité juridique qui organise un projet touristique

● COLLABORATION AVEC LES MAISONS DU TOURISME

L'opérateur s'engage à collaborer avec la Maison du Tourisme dont le projet se déroule sur son territoire.

La Maison du Tourisme, en synergie avec le porteur du projet, réalisera une fiche PIVOT permettant à l'activité d'être promue via différentes plateformes d'informations et relais touristiques.

● DOSSIER DE CANDIDATURE

Les informations suivantes sont à compléter dans leur intégralité en français sur le formulaire en ligne **Projet touristique** :

- Informations relatives au porteur du projet ;
- Description détaillée du projet : lieu, contenu, résumé de l'événement, jauge de fréquentation, prix et tarif préférentiel ;
- Accessibilité aux personnes à besoins spécifiques ;
- Présentation du budget reprenant les recettes et les dépenses (accueil des participants, la promotion, le défraiement, les animations, le consommable, les assurances, l'impression, la distribution, le balisage temporaire, les besoins en mobilier...). Le budget précisera les différentes sources de recettes attendues ainsi que les éventuels soutiens financiers (subside et sponsor additionnel) ;
- Présentation d'un visuel de communication.

● INTERVENTION FINANCIÈRE

S'agissant d'aides à titre ponctuel, le montant de cette aide financière est laissée à l'appréciation du Collège Provincial.

La subvention sera liquidée sur base d'une déclaration de créance transmise par les services administratifs de la Province de Liège et signée par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire fournira les justificatifs d'utilisation de la subvention endéans le délai qui lui sera communiqué.

NB : le subside est cumulable avec tout autre subside, tout en respectant l'interdiction du double subventionnement.

Le bénéficiaire prendra le soin d'apposer le logo Province de Liège sur les outils de promotion édités dans le cadre de l'événement. Celui-ci est téléchargeable via le lien suivant : <https://tourismepro.be/boite-a-outils>.

● PROCÉDURE

Toute demande doit être introduite via le formulaire en ligne **Projet touristique** au moins 60 jours avant la date du projet.